



Document de travail au 06 11 2019

Projet de rapport de la Conférence Permanente Loire

Octobre 2019

Sommaire du rapport

Introduction	5
<u>Chapitre 1</u>	
Rapport d'activité – diversité des modes d'action de la CPL,	6
<u>Chapitre 2</u>	
Avis sur les avancements organisés par famille d'engagements	14
Source de plaisir - des succès, des interrogations et des espoirs	14
Source de promenade – en vélo, cela roule ; à pieds départ différé	17
Patrimoine écologique – des engagements aboutis, des attentes persistantes	21
Support d'activités économiques – des avancées, des mises en œuvre mais aussi des abandons et des regrets	28
Nouveaux Paysages - inflexions sensibles dans les projets et amorçage d'une réflexion d'ensemble	31
Franchissement & mobilité – la Loire franchissable à l'épreuve du temps longs	37
<u>Chapitre 3</u>	
Retours d'expérience sur le droit de suite ?	39
Une expérience collective	
Ce dont la CPL se réjouit	
Ce qu'elle regrette	
Quelques jalons et recommandations pour l'avenir de la Conférence Permanente Loire	
<i>En guise de conclusion (à écrire après la CPL publique)</i>	42

Liste des annexes

1	Liste des 30 engagements
2	Composition de la Conférence Permanente Loire
3	Mandat de la Conférence Permanente Loire
4	Tableau de suivi des activités de la CPL
5	Synthèse des échanges avec les maires de communes riveraines de la Loire
6	Tableau d'analyses des avancements
7	Vœux adressés par la CPL à la Métropole au titre de son droit d'interpellation et de vigilance - Vœu concernant Basse-Goulaine - Vœu concernant les cales et pontons de mise à l'eau - Vœu concernant l'inquiétude sur le devenir du GIP
8	Cahier des bilans individuels
9	Avis remis par la CPL au titre de la révision du Schéma directeur d'aménagement et gestion des eaux du bassin de la Loire
10	L'importance du programme de rééquilibrage du fleuve amont par VNF (<i>en cours de rédaction</i>)

Liste des acronymes et sigles utilisés dans le rapports

ADEME	AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE
AIA	AIA LIFE DESIGNERS
BCC	BOUGUENAIIS CONTRE-COURANTS
CARENE	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE
CASCADE	CENTRE D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICE
CCI	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
CEREMA	CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT
CNSL	CENTRE NAUTIQUE SÈVRE ET LOIRE
COBATY	FEDERATION INTERNATIONALE DE LA CONSTRUCTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
COFIL	COMITE DE PILOTAGE
CPL	CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE
CRBV	CONTRAT RÉGIONAL DE BASSIN VERSANT
CTMA	COOPÉRATIVE DE TRANSPORT MARITIME ET AÉRIEN
DCE	DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU
DREAL	DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DDTM	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
FLOTS	FAVORISER LA MOBILITÉ FLUVIALE SUR LA LOIRE (Nom de l'appel à projet)
FLUX	FABRIQUONS LA LOGISTIQUE URBAINE ENSEMBLE (Nom de l'appel à projet)
GIP LE	GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC LOIRE ESTUAIRE
GPM NSN	GRAND PORT MARITIME DE NANTES-SAINT-NAZAIRE
OAP	ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (dans le Plan Local d'Urbanisme)
PAT	PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL
PDU	PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS
PLU	PLAN LOCAL D'URBANISME
PLUm	PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
SAGE	SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
SAMOA	SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA MÉTROPOLE OUEST ATLANTIQUE
SCOT	SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
SDAGE	SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
SEM	SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE
SPLA	SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT
SDOUF	SCHÉMA DU DÉVELOPPEMENT DES OCCUPATIONS ET DES USAGES DU FLEUVE
SYLOA	SYNDICAT LOIRE AVAL
TER	AGENCE D'ARCHITECTES PAYSAGISTES ET INGÉNIEURS PAYSAGISTES
UFMO	UNION FLUVIALE ET MARITIME DE L'OUEST

Introduction

Le 27 juin 2014, une délibération du conseil métropolitain décidait à l'unanimité le lancement d'un premier grand débat citoyen consacré à la Loire.

Une commission du débat était installée en octobre. Des moyens inédits étaient déployés pour favoriser l'expression des citoyens du citoyen simple « lambda » jusqu'au citoyen expert, acteurs connus et reconnus, institutionnels etc. . Près de 40 000 personnes devaient participer durant plus de six mois d'événements dans toutes les communes riveraines de la Loire, au fil de contributions numériques sur internet et les réseaux sociaux, de cahiers d'acteurs (116), de séminaires, d'auditions.

A partir de ces contributions, la commission du débat établissait un rapport présenté à la conférence des maires le 11 septembre 2015. Ce rapport était assorti de 25 recommandations.

Ces recommandations ont été analysées par les services et les élus de Nantes Métropole. Elles ont permis de construire « la réponse de la collectivité » sous la forme d'un programme de 30 engagements pour la Loire qui ont été adoptés le 15 décembre 2015 par le Conseil Métropolitain (Annexe 1).

Afin de poursuivre avec les citoyens la mise en œuvre de ce programme, une Conférence Permanente Loire reflétant la diversité des regards et des attentes sur la Loire a été mise en place le 30 mai 2016. Son mandat de trois ans, prolongé un an, est de suivre et de rendre compte voire d'interpeller Nantes Métropole sur la tenue de ces 30 engagements.

Un premier rapport a été rendu public en janvier 2017, un deuxième rapport en février 2018.

Le rapport 2019 est donc le troisième rapport. C'est aussi le dernier de l'équipe de bénévoles, de représentants du Grand Port Maritime et de Voies Navigables de France et d'élus qui composent la Conférence Permanente actuelle dont le mandat se terminera en mai 2020.

Ce rapport est l'occasion pour la CPL de porter un regard informé sur la réalisation des engagements afin de le partager avec les citoyens. Il est également l'expression d'un bilan des activités de la CPL et d'une évaluation de ses missions.

Chapitre 1 - Rapport d'activité

Ce rapport 2018/2019 a été établi comme les précédents par les membres non-élus de la Conférence Permanente Loire (Annexe 2). Ce sera le dernier rapport public de la Conférence Permanente Loire .

En mai 2020, le mandat de la CPL qui a été prolongé de 1 an s'arrêtera. Mais sans doute, à cette date sera-t-il opportun d'établir un ultime travail de synthèse globale, complet et circonstancié exposant les leçons de ce suivi.

Au long de ces 4 années, conformément au mandat confié à la CPL, celle-ci a (Annexe 3) :

1. assuré un suivi de la mise en œuvre des actions déclinées dans les 30 engagements (conditions de mises en œuvre, degrés d'avancement et évaluation de la pertinence du projet) ,
2. donné avis et recommandations,
3. interpellé, été vigilante et force de propositions,
4. veillé à l'esprit et aux valeurs du débat
 - créativité
 - goût de l'imaginaire et du sensible
 - innovation
 - équilibre
 - efficacité
 - sobriété.

Nous avons évité deux écueils rapidement repérés dans les premiers temps de nos travaux : ne pas être une instance de jugement ou de contrôle auprès des services, ne pas refaire le débat. La CPL s'est toutefois octroyée l'initiative de propositions, et des vœux ont, ainsi, été présentés à Nantes Métropole.

La CPL s'est aussi interrogée sur sa place et son utilité dans sa mission auprès des services et des élus de Nantes Métropoles. Sommes-nous UTILES ?

C'est la raison pour laquelle avec le soutien de Fabrice Roussel 1^{er} Vice-président de Nantes Métropole et participant assidu de la Conférence Permanente Loire, nous avons sollicité un retour des élus de Nantes Métropole et des communes ainsi que les directeurs des structures métropolitaines associées à la mise en œuvre des engagements. Un courrier a été adressé le 16 septembre 2019. A ce jour nous avons reçu deux réponses l'une de Serge David maire d'Indre et de Hassen Boublim Directeur de Nantes Métropole Aménagement.

LES RAPPORTS DE LA CPL depuis 2016

Les rapports de suivi des engagements ont été construits avec des formes différentes dans les présentations des contenus : Comment être simples précis, comptables et pédagogues. Les rédactions sont assurées totalement par les membres de la CPL sans aides de bureau d'études extérieur.

1. Premier rapport évaluatif des travaux de suivis de la CPL publié en janvier 2017 et réunion publique : recommandations par grands thèmes des engagements et développement de focus détaillés sur certaines actions significatives.
2. Second rapport en février 2018 avec réunion publique : Un rapport plus court, plus « lisible » et un poster illustré « Rêve de Loire - phares et balises » synthétique des valeurs Loire ayant sous-tendus toute la démarche « Nantes, la Loire et nous ».
3. Le troisième rapport sera donc celui de 2019. Il couvre en réalité une période plus longue (depuis février 2018). Pour ce travail, la CPL a souhaité suivre le même

cheminement : rédaction provisoire du rapport, diffusion avec mise en ligne avant la séance publique et édition du rapport définitif par la suite, pour tenir compte des observations recueillies.

Durant cette dernière période, la CPL a été moins en exploration méthodologique pour assurer les suivis, mais toujours en recherche pour mieux expliciter ses conclusions sur la mise en œuvre des actions.

S'il est relativement facile de «noter de 1 à 10» l'avancée des projets, comme nous l'avons fait cette année, comment noter l'avancée de «l'envie, le désir ou le rêve de Loire» ? Pour mesurer les degrés de l'appropriation du fleuve par tous : usagers professionnels, habitants, visiteurs, acteurs, institutions ? La CPL ne peut que constater des retombées très positives : appropriation et fréquentation grandissante du fleuve et de ses usages avec par exemples « Débord de Loire » et ses 200 000 participants et 200 bateaux ; le succès des guinguettes, et toujours plus de vélo-touristes sur le circuits Loire à vélo.

Force de proposition, la CPL avait appelé de ses vœux l'organisation d'une journée « Initiatives Loire », avec pour objectifs de répertorier dans les communes des actions mises en œuvre, en dehors des 30 engagements, mais nées et réalisées dans le même esprit, afin d'évaluer l'ensemencement de cette envie de Loire. Cette journée s'est déroulée le 27 avril 2019, à une date sans doute trop proche de la grande manifestation « Débords de Loire ». Elle n'a pas eu le retentissement espéré, mais a néanmoins permis d'ouvrir au public six lieux très intéressants, comme les ateliers des coteaux du Grand Port Maritime. Ces six lieux reflètent différents usages contemporains de la Loire. Sans doute sera-t-il opportun de reconduire cette journée en en précisant mieux l'organisation, les objectifs et les attendus.

LES RÉUNIONS DE LA CPL ET SES DIFFÉRENTES PARTICIPATIONS

Depuis le 30 mai 2016, la Conférence Permanente Loire aura participé à environ 140 événements (Annexe 4) : depuis les séances plénières le plus souvent à Nantes Métropole, les auditions sur les actions organisées avec les services et parfois les élus, les participations et contributions diverses des membres de la CPL aux différentes démarches. Cette mobilisation est quatre ans après intacte.

1/Réunions plénières :

Depuis février 2018, 17 séances plénières se sont tenues avec une fréquentation irrégulière : à côté des solides inconditionnels passionnés toujours présents, des personnes actives moins fidèles mais tout aussi passionnées, et puis des absents.

L'absence des élus ou la faible participation des élus à l'exception de Fabrice Roussel peut recevoir différentes interprétations. A noter cependant que les échanges avec les élus ont été réguliers soit dans le cadre des auditions ou de réunions de travail.

Il faut noter l'intérêt indéniable et partagé des membres pour les travaux de la conférence (dépassant l'écueil d'un militantisme pour leurs propres centres d'intérêt). Cet intérêt transversal s'est alimenté des retours d'information souvent riches.

A partir de mi-2018, les membres de la CPL ont souhaité tenir leurs réunions dans **les communes riveraines du fleuve (annexe 5)**, ce qui fut l'occasion de présenter la conférence plus largement et surtout de s'entretenir avec les maires ou leurs adjoints, au sujet des liens de leurs communes avec la Loire, des projets, de l'apport du débat et des engagements métropolitains. Des échanges de part et d'autre, des découvertes... (Annexe 5)

Deux séances de la CPL s'étaient tenues à Couëron et Rezé en 2017.

En 2018 et 2019, les maires et les élus des communes suivantes ont accueilli la Conférence Permanente Loire :

12 Juin	Indre
26 Juin	Basse-Goulaine
18 Septembre	Saint-Jean-de-Boiseau
20 Novembre	Thouaré sur Loire
19 Décembre	Saint-Herblain
19 Janvier	Le Pellerin
19 février	Saint-Sébastien-sur-Loire
14 mars	Bouguenais

En allant ainsi à la rencontre des communes, la Conférence Permanente Loire a poursuivi un objectif de son mandat : évaluer et faire le constat d'une convergence des attentes et des attentions vers le fleuve en amont, en aval et dans la centralité.

La CPL ne peut que souligner le rapprochement au fleuve des habitants et de leurs représentants, dans les communes riveraines. La Loire n'a pas souvent été oubliée dans l'histoire passée et présente. Le nombre de projets porteurs pour l'avenir est d'une grande richesse, les habitants et l'environnement au cœur des préoccupations. La CPL y a retrouvé les valeurs du Débat.

Autre forme de contribution de la CPL : en parallèle de la délibération adoptée par la Métropole portant sur sa contribution à la concertation préalable à la révision au SDAGE du bassin Loire Bretagne, la CPL avec l'aide technique des services a élaboré son propre avis exprimant son regard, ses attentes en tant qu'instance de dialogue citoyen sur la question de la qualité de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

2/ Ateliers citoyens : le développement de démarches de participation citoyenne est un des engagements fort de Nantes Métropole pour la mise en œuvre de ses actions retenues à l'issue du Grand débat. A Nantes et dans certaines communes se sont développées des ateliers de co-construction, auxquelles les membres de la CPL ont été invités dès le lancement à participer aux travaux.

Bas-Chantenay : les ateliers citoyens mis en place depuis 2017 se sont centrés sur trois sujets majeurs : la cale du bois Hardy, la promenade des coteaux et l'avenir de

l'immeuble CAP44. Les premiers travaux ont débuté en 2018. Le parcours des belvédères est en place.

Schéma Loire à Pied : le travail citoyen a été conduit depuis mai 2017, avec la remise d'un avis citoyen. Le schéma a été adopté en juin 2019. (cf chapitre Loire source de plaisir).

Le projet Petite Hollande-Bords de Loire.

En 2017, un 1er Atelier Citoyen avait contribué à la désignation de la maîtrise d'œuvre.

De septembre 2018 à juin 2019, et pour mieux tenir compte des attentes des habitants et usagers de cet espace, un atelier citoyen a été créé réunissant 30 personnes ; La mission de l'atelier était de participer à la réflexion collective sur la transformation physique de la place de la Petite-Hollande et ses nouveaux usages et de remettre aux élus un avis citoyen présentant et expliquant les propositions. Le 23 septembre 2019, une réunion publique a permis de restituer cette année de mise à débat du projet et d'en présenter les avancées, et les inflexions portées sur ce projet « Loire au cœur ».

« Le dialogue citoyen pour ce projet va se poursuivre avec l'ambition d'un dialogue multi-acteurs, usagers, riverains, associations, acteurs économiques, et pour soutenir la réflexion par secteur du projet. Dès à présent, le travail de conception de la place va se poursuivre pour préciser techniquement les options à prendre pour la mise en œuvre du projet. Un groupe de travail avec les commerçants est en cours de constitution sur le marché provisoire. Les sujets de mobilité, d'accessibilité universelle pourront aussi être appréhendés avec les acteurs-experts, les commerçants ».

Île de la motte à Indre. Depuis 2017 un Atelier de 20 personnes a suivi et contribué à la présentation du plan de gestion de cette île extra-ordinaire par sa bio-diversité au pieds de l'établissement industriel ARCELOR.

Ateliers et comités de rédaction du Projet Alimentaire Territorial : Plusieurs membres de la CPL ont participé aux instances mises en place pour établir avec l'ensemble des acteurs la stratégie puis les objectifs et dernièrement la feuille de route du Projet Alimentaire Territorial. A travers cet exemple s'illustre une sorte de méthode : s'informer pour assurer le suivi, alimenter les séances plénières, élaborer et partager un avis collectif, faire un retour à Nantes Métropole.

3/ les interpellations de la CPL à Nantes Métropole :

Le premier rapport avait établi des premières recommandations de la CPL. Le second rapport avait élaboré sous forme de poster des messages à l'attention de Nantes Métropole, des communes et de l'ensemble des acteurs intervenants sur la Loire. Sans attendre la finalisation de son troisième rapport, la Conférence Permanente Loire a utilisé son droit d'interpellation auprès de la Collectivité lorsque des sujets ou des actions dont elle a eu connaissance lui ont paru devoir faire l'objet d'une alerte auprès des élus métropolitains.

Cette modalité prévue dans le mandat a été utilisée à trois reprises (Annexe 7) :

1. En juin 2019, à l'issue de la séance plénière à Basse-Goulaine et d'une visite de site avec le collectif d'habitant qui avait dans le cadre d'un cahier d'acteur promu un projet ambitieux pour les bords de Loire compris entre le Pont de Bellevue et Saint-Sébastien-sur-Loire. Constatant alors le retard dans l'élaboration du schéma directeur Loire à pieds et la cohérence de l'aménagement de ces rives de Loire avec les engagements Loire, la CPL a demandé à Nantes Métropole s'il était possible d'accélérer et de lancer les études préalables nécessaires sans attendre l'adoption du schéma directeur Loire à pieds.

Une réponse positive a été donnée conjointement par Nantes Métropole et la Commune de Basse-Goulaine. Elle a pris la forme de la désignation du pôle de proximité pour assurer la conduite de ce projet et de l'inscription au budget 2019 des budgets d'étude correspondants.

Malheureusement il s'est avéré que le pôle de proximité n'a pu pour un ensemble de raisons (dont certaines tiennent tout simplement à la complexité technique et juridique de ces projets de bord de Loire) engager le processus d'étude. Alerté à nouveau par le Collectif Goulainais, la CPL a sollicité la Métropole. A l'heure actuelle Fabrice Roussel a tenu informé la CPL que la Direction de l'Espace Public déjà mandaté pour les projets de cheminements de bord de Loire à Indre Saint-Jean-de-Boiseau La Montagne étudiait en lien avec Jacques Garreau (Vice-Président de Nantes Métropole responsable du schéma directeur Loire à Pieds) la possibilité d'engager dès 2020 la reprise du dossier. Le projet est donc à suivre et la CPL y est très attentive.

2. En juin 2019, le représentant du Collectif des associations nautiques a présenté dans une séance plénière une contribution faisant état d'un constat alarmant sur le retard pris dans les réalisations concrètes pour favoriser les pratiques nautiques de loisirs nécessitant des cales de mise à l'eau. La CPL a souhaité porter cette alerte auprès de la Métropole. A ce stade elle n'a pas encore reçue de réponse officielle mais les échanges avec les services se poursuivent. Au delà de l'inventaire réalisé, de la priorisation de quatre cales, les services de Nantes Métropole ont présenté récemment le cahier des charges des études préalables permettant de définir les interventions sur ces quatre cales prioritaires. La Samoa a également rencontré le collectif pour faire état des difficultés rencontrées pour élargir et allonger la cale Doumergue et des démarches engagées pour atteindre cet objectif d'ici deux à trois ans. Dans le cadre du Comité de Pilotage Loire prévu le 6 novembre, les représentants de la Conférence Permanente sont invités à un point de l'ordre du jour. Le sujet sera inscrit dans les échanges.
3. Toujours en juin 2019, plusieurs membres de la Conférence Permanente ont fait état de la persistance des difficultés de fonctionnement rencontrées par le GIP Loire Estuaire (voir ci-après chapitre patrimoine écologique à valoriser). La CPL a adopté le principe d'un vœu d'alerte adressé à Nantes Métropole demandant son analyse de la situation. Le 14 octobre Denis Guilbert, directeur de la direction du Cycle de L'eau de Nantes Métropole, est venu en séance plénière apporter des éléments de réponse. La situation du GIP Loire Estuaire est sécurisée pour 2019 et 2020. Un audit

sera lancé en 2020 avant le renouvellement en 2021, pour mesurer les attentes stratégiques de membres. En ce qui la concerne, la Direction du Cycle de l'eau considère clairement comme indispensable et nécessaire le travail de cet outil partagé d'observations et d'études comme indispensable et nécessaire. Le sujet est également inscrit au comité de pilotage Loire du 6 novembre 2019.

A ces trois alertes faisant l'objet d'un courrier à Nantes Métropole s'ajoutent les questionnements répétés de la CPL au sujet de l'extension des missions de la cellule opérationnelle de prévention des risques industriels sur l'aval de l'estuaire. Des difficultés de mise en œuvre de cette action entre les structures d'agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire n'ont pas permis sa réalisation. Une information récente annonce une convention à partir du pôle métropolitain. Ce dossier sera examiné par le conseil communautaire avant la fin de l'année 2019.

Au vu de ces retours, ce mode d'exercice du mandat apparaît utile. Il nous semble que ces alertes suscitent des réponses et contribuent ainsi à alimenter les élus dans leurs prises de décision. C'est une forme d'aiguillon utilisé de façon mesurée. Le retour des élus sur ces points est nécessairement attendu.

4/ Comités de Pilotage et groupes projet Loire :

Le mandat de la CPL ne précisait pas la manière dont les échanges se feraient au fil du temps avec les services et les élus de Nantes Métropole. En marge de l'installation et de la remise des premiers rapports la CPL a rencontré brièvement Madame la Présidente de Nantes Métropole pour des échanges placés-sous le sceau de la convivialité.

Dans son dernier rapport la CPL s'interrogeait sur la portée de ses recommandations et avis. Nantes Métropole a proposé aux représentants de la CPL de participer en tant que de besoins à des points de l'ordre du jour des instances techniques et politiques internes. C'est ainsi que la CPL a participé au COPIL, comité de pilotages Loire rassemblant les vice-présidents de Nantes Métropole. La CPL est alors dans un rapport de questionnaire sur l'avancée ou non de certains projets, de vigilance sur certains sujets (ex. Basse-Goulaine).

- - Au printemps 2019, des points d'ensemble par grande famille d'engagements ont été organisés avec B Affilé pour les thématiques Déplacement, Fabrice Roussel et Gérard Allard pour les thématiques économiques, Pascal Pras et Alain Robert pour les thématiques urbaines.
- Avec le groupe Projet Loire, dans un esprit de prise d'information, la CPL ont été invités à participer. Ils assistent et écoutent et ne peuvent que se satisfaire de ces échanges internes d'expérience qui nourrissent concrètement la transversalité nécessaire entre les travaux des uns et des autres.

Ces interactions sont inédites et sont à inscrire parmi les avancées dans une gouvernance ouverte : l'instance de dialogue est amenée à partager des temps transversaux aussi bien avec les techniciens que avec les élus.

5/ les auditions et participations :

L'agenda est fourni depuis février 2018. : projet alimentaire territorial, FlexiLoire cales et pontons, filière nautique, débords de Loire, eaux et paysages, franchissements et

mobilités, workshop culture et usages, Loire a pied, activités économiques, projet urbain Bas-Chantenay, Flots etc...etc....

Pour assister à ces réunions, un partage s'opère entre les membres de la CPL selon les « spécialités » les centres d'intérêt et surtout les disponibilités. Un gros investissement temps est nécessaire bien sur. Heureusement, la CPL rassemble de nombreuses personnes motivées (et bénévoles, il faut le rappeler). Des comptes rendus de ces différentes réunions sont ensuite exposés lors des séances de la CPL. Des questions, éclaircissements apparaissent et permettent de fonder progressivement les avis de la CPL.

6/ Navigation sur le Fleuve et l'estuaire septembre 2018 :

Pour terminer ce relevé des activités menées par la Conférence Permanente Loire il nous faut revenir au fleuve et souligner fortement l'importance des navigations sur le fleuve qui en complément des échanges nombreux et fournis, ont l'immense intérêt de partager sur un temps donné et de façon immersive la perception du fleuve, de la puissance de son cours, des paysages passés, présents et à venir, des états des berges et des estacades, des richesses naturelles.

En 2016, une navigation avait été organisée pour la CPL. Cela a été un moment important pour créer le collectif CPL.

La navigation Estuaire – Ecopôle commentée par Michel Mayol de Nantes vers Saint-Nazaire et retour, en septembre 2018 a été aussi riche pour les membres de la CPL : découverte, étonnement, échanges.

La participation d'Élise Roy et de Bernard Richeux au temps de communication métropolitain du 9 avril (1^o conférence de presse naviguée) non pour valoriser ce que fait Nantes Métropole mais pour témoigner que ce qui se fait avec les regards portés par la CPL et par les dialogues et ateliers citoyens.

La navigation organisée pour le groupe projet des services de la Métropole a été également un moment important à laquelle des membres de la CPL ont participé.

Ces moments sont forts car ils focalisent deux réalités opposées – le potentiel extraordinaire de renouer avec le fleuve, de ré-inscrire un lien d'attachement avec les milieux et la modestie avec laquelle il faut travailler face à la puissance et à la complexité de ces mêmes milieux. Cela renvoie à l'ambition du programme Loire et à la nécessité d'inscrire cette ambition dans le temps long.

Chapitre 2 – les avis de la Conférence Permanente Loire selon les six familles de regroupement des engagements.

A partir de la lecture analytique des actions et des engagements (annexe n° 6), des synthèses ont été élaborées pour exprimer par thématique les avis de la Conférence Permanente.

Loire Source de plaisirs > des succès, des interrogations et des espoirs

Un fleuve soudain plus accessible ?

En cette fin d'année 2019 les conditions d'accès à la Loire sont celles que nous connaissions depuis longtemps ... depuis très longtemps en réalité ! Rien n'a changé depuis la fin des années 80, depuis que les activités industrielles se sont massivement et définitivement déplacées vers Saint-Nazaire.

Soyons simples et réalistes : pas de pratiques nautiques sans accès au fleuve ! Seul le Conseil départemental de Loire-Atlantique dans sa volonté d'assurer la continuité des routes départementales entre La Montagne et Indre d'une part et Le Pellerin et Couëron d'autre part a su créer et renforcer les cales des 2 bacs, seuls spots de mise à l'eau en Loire dignes de ce nom dans le périmètre de l'agglomération nantaise.

Mais faut-il être obligatoirement navigateurs ou usagers des bacs ou du navibus pour découvrir et aimer la Loire ? Certes non ! Voyez les piétons, les cyclistes ils vous diront que les pistes se multiplient, que s'approcher au plus près du fleuve depuis les quais et les pistes en site propre est devenue une réalité. La Loire source de plaisir est une réalité et nous l'avons expérimenté en vélo, à pied ... en bateau c'est le must !

Et la promotion des pratiques nautiques de loisirs sur ce si beau fleuve ?

Rien n'a changé ? Bien sûr que si ! Pour mettre à l'eau un « voile-aviron », un dériveur, un habitable transportable, une baleinière, un zodiac, une yole de mer, etc. ... c'est la galère ! Une lente dégradation des cales historiques, envasement, dislocation des perrés, envahissement par les végétaux aquatiques, elles sont toutes devenues impraticables. Si de surcroît les végétaux sont endémiques et précieux tout espoir de reconquête peut paraître vain.

Pourtant autrefois ces cales étaient multiples dans le périmètre de Nantes-Métropole. La collectivité métropolitaine en a fait dresser l'inventaire exhaustif par un bureau-expert (CEREMA), elles sont 54 ... ou faut-il écrire elles étaient 54 ?

Du « grand débat la Loire et nous » de 2015 renaît l'espoir !

Dans cet élan, avec plus ou moins de zèle, les 17 associations navigantes d'Erdre et de Loire ont rédigé des « cahiers d'acteurs » pour affirmer leur envie de Loire.

De cette mobilisation, d'abord individuelle, sont successivement nés le « collectif d'associations navigantes » et très vite, dès septembre 2015, à travers une approche pragmatique et lucide de Bernard Richeux (CNSL), le « collectif » a identifié les sites majeurs constituant les accès à la Loire « pour une véritable navigation de loisir » dans le cadre métropolitain. Quel enthousiasme ! La pratique nautique de loisir pour toutes et tous sur la Loire était-elle en train de renaître ?

Dans la foulée du « grand débat » Nantes Métropole adopte une grande ambition pour la Loire à travers 30 engagements. La feuille de route est définie. La «conférence permanente Loire» est là pour en mesurer l'avancement.

Où en est-on ?

Les priorités, au nombre de 5, sont validées par les deux partenaires, « Nantes Métropole» et le « Collectif », actant ainsi un projet de maillages de cales ou de pontons (Loire pour Tous) tous les 6 km environ dans le parcours de la Loire dans sa traversée de l'agglomération nantaise.

De l'amont vers l'aval les sites de « mise à l'eau » à conforter sont : Nantes (**San Francisco** - rive droite – Loire fluviale), Saint Sébastien (**Loire pour Tous** - rive gauche – Loire fluviale), Rezé (**CNSL Trentemoult** - rive gauche – Loire maritime), Bouguenais (**BCC Port Lavigne** – rive gauche – Loire maritime), et en prime la **cale Doumergue**, à Nantes - rive gauche - sur le bras de la Madeleine, cette cale a le mérite d'être encore là, encore visible, et située en cœur de ville. Pourquoi « en prime » ? Car ce modeste maillon prend place dans l'opération de reconquête des rives de l'île de Nantes (cessionnaire SAMOA), il s'inscrit, à terme, parfaitement dans le thème « Loire source de plaisir » avec sa ginguette, sa pêcherie, ses circulations piétonnes et cycles, ses pistes de skates, ses belvédères, ses multiples tables de ping-pong, ses jardins partagés ... tout y est.

Pour les 4 sites principaux, tout, à ce stade, reste virtuel. En effet, quelques points restent à explorer, désignations d'un maître d'ouvrage, du programme des travaux, d'une enveloppe prévisionnelle, du maître d'œuvre, du projet, du choix des entreprises et enfin vient le temps de la réalisation. L'action publique s'inscrit dans le temps long, c'est vérifié.

Entre doutes, espoirs et interrogations

Espoir ! «Débord de Loire 2019» fut un magnifique succès populaire. De Saint-Nazaire à Nantes en remontant la Loire maritime, ses paysages et sa diversité, la flottille de deux cents embarcations guidée par les vaisseaux amiraux Belem et Hermione a marqué des milliers de spectateurs massés sur les rives du fleuve. Une organisation parfaite, une préparation minutieuse depuis «Débord de Loire 2016» et à l'arrivée à Nantes une Loire en fête comme dans un rêve.

Doute! Une question reste sans réponse à ce jour, l'usage de quelques uns des sites prioritaires pour des usages de loisirs associatifs complètement adossés au bénévolat ... partagé avec des exploitants privés en vue d'activités à but lucratif semble une entreprise très hasardeuse. Les petits pots de terre face aux gros pots de fer ! Le destroyer et le doris ! Interrogations? Fallait-il plus tôt associer les élus des collectivités concernées ? Nantes, Saint Sébastien, Rezé, Bouguenais. Dans le même esprit fallait-il associer beaucoup plus tôt dans la démarche les interlocuteurs opérationnels (Services techniques, SPA, SEM ...) ? En effet une approche rapide des coûts prévisionnels aurait positivement éclairé les échanges.

Rappelons ici le miracle du « Paradis » à Couëron. Les actions conjuguées d'un club, des élus couëronnais et de Nantes Métropole, ont débouché sur l'acquisition d'un patrimoine à vocation touristique, sportif et de loisirs en bordure de Loire dans des délais très rapides.

La Loire source de promenade... en vélo, cela roule, à pied départ différé !

Améliorer les cheminements piétons pour faciliter l'accès à la Loire... Un engagement en marche !

Ce troisième engagement issu du Grand débat Loire concerne précisément 14 des 24 communes de la Métropole, mais par ses affluents et le projet de « l'étoile verte des vallées Nantaises », on peut considérer que l'ensemble de la Métropole est concerné par le sujet.

Le projet était de travailler sur 47 des 110 kilomètres des rives de la Loire. L'accès au fleuve étant déjà assuré sur l'essentiel de la centralité de la Métropole, dans le cœur de Nantes.

Parmi les 117 cahiers d'acteurs issus du Grand Débat, de nombreuses contributions émanaient d'associations et de particuliers concernés par les accès piétonniers vers le fleuve. Nantes Métropole a donc décidé d'associer les habitants et acteurs du territoire afin de dresser un diagnostic de l'état des lieux, mais également de réaliser un inventaire des désirs et des contraintes des uns et des autres.

Si en décembre 2017, faisant suite à des rencontres, à des balades sur le terrain, à plus de 100 contributions via une application, un avis citoyen a été remis à Nantes Métropole. Le processus d'étude et de réponse a été totalement interrompu en 2018 pour cause de problèmes de personnels au sein de Nantes Métropole.

Probablement grâce au suivi et à l'attention portée sur le sujet par la Conférence Permanente Loire, le projet a été relancé début 2019 pour donner naissance au schéma directeur de la Loire à Pied.

Ce schéma directeur est une réponse de qualité, complète et précise à l'ensemble de la problématique de l'accès à la Loire.

Il est le résultat partagé d'une grande diversité d'acteurs, des experts aux citoyens, et a été approuvé par les communes et la plupart des associations concernées.

Certains regretteront tout de même la durée de mise en place de l'ensemble des projets puisque le programme d'aménagement est étalé jusqu'en 2030.

Le schéma directeur Loire à Pied, du retard mais une réponse ambitieuse

Ce schéma directeur répond à cinq enjeux majeurs :

La continuité et l'accessibilité des cheminements, le respect du milieu naturel, les usages et la cohabitation sur les sites concernés, le partage des spécificités de la Loire et enfin, la mise en place d'une signalétique efficace et continue.

Ce projet est ouvert au plus grand nombre : sportifs, promeneurs, mais aussi usagers. Il est également un trait d'union entre les communes de la Métropole.

L'objectif est également de veiller à ne pas créer de conflits autour d'une arrivée massive de visiteurs dans un espace naturel majeur.

La préservation de la biodiversité des rives est essentielle. Des limites doivent être clairement établies et être en cohérence avec les orientations des OAP et du PLU métropolitain voté au printemps 2019.

L'objectif final de cet engagement est, au-delà de l'aspect promenade, de sensibiliser le plus grand nombre sur l'aspect écologique des sites par une pédagogie adaptée.

Pour parvenir à atteindre cet ambitieux objectif, le schéma directeur s'est fixé quatre grandes orientations : créer des accès dans le respect des milieux naturels, mettre en valeur les paysages, aménager et sécuriser l'existant et créer une information directionnelle et culturelle cohérente.

Le schéma directeur propose 24 kilomètres de nouveaux cheminements à l'horizon 2030, dont 12 programmés et 12 à l'étude. 22 kilomètres sont en phase de requalification ou à l'étude. La vigilance de la CPL s'inscrit donc dans la très longue durée...

Il est important de noter la prise en compte de l'approche de la Loire dans les grands projets urbains de la Métropole. Le projet de Pirmil-les-Îsles profitera des trois kilomètres qui bordent le site, entre la confluence de la Sèvre jusqu'à Trentemoult. Le lancement de ce parc fluvial verra ses premières réalisations à l'automne 2020, sur la cale des chantiers Aubin. Dans le même secteur, est inclus, pour la période 2022-2026, un aménagement des quais de Trentemoult laissant plus de place aux piétons.

Compte tenu du secteur plus urbanisé des opérations Bas-Chantenay et Petite Hollande, elles ne sont pas incluses dans le schéma directeur de la Loire à pied mais l'ensemble de ces projets laisse une part importante à l'approche du fleuve.

Compte tenu du nombre de projets en cours d'étude, il est évident que certains ne verront pas le jour avant très longtemps... Il est essentiel de hiérarchiser les actions et d'intervenir prioritairement sur les secteurs à restaurer, puis sur ceux créant une continuité... Certains, plus coûteux et contraignant, comme l'aménagement aux modes doux sur le pont de la Vendée, doivent être traité avec prudence... Y a-t-il, par exemple, une réelle demande sur cet itinéraire ?

Le projet d'accès à la Loire à Basse-Goulaine, porté depuis 2015 par des habitants, deux associations et récemment soutenu par la CPL semble être au point mort. Il est essentiel que les villes de la Métropole, concernées par ce projet de cheminement, s'engagent réellement autour des projets les plus fédérateurs.

Hors du schéma directeur, il faut également se réjouir de la création des belvédères de Chantenay et du parcours Sémaphores (Deux sur le territoire Métropolitain). Ils sont des balises, des points de rencontres et de découvertes de la Loire et de son environnement.

Cette approche paysagère du fleuve doit être impérativement complétée par une approche culturelle et éducative. La Loire reste une grande inconnue pour la plupart des habitants de la métropole. Apprendre, comprendre, s'éduquer en se promenant est essentiel et prioritaire. Au-delà d'un balisage, aujourd'hui quasi-inexistant, c'est plus largement une communication culturelle qui doit être mise en place autour de la Loire et de ses cheminements.

Malgré un réel retard sur le planning initial de l'engagement cité, le schéma directeur de la Loire à pied adopté en juin dernier est une réponse claire, complète et ambitieuse. Il reste toutefois beaucoup de secteurs qui n'en sont encore qu'au niveau des études.

Étalé sur dix ans, réparti sur plus de 10 communes de l'agglomération, entrecoupé de nombreuses échéances électorales, ce projet sera difficile à suivre dans la durée.

Si l'on veut mettre en place une véritable continuité des cheminements entre les communes, une signalisation unitaire et efficace, les citoyens et les associations devront rester vigilants et mobilisés sur chacun des secteurs géographiques concernés.

La fin de la Conférence Permanente sous sa forme actuelle doit éveiller individuellement chacun des acteurs pour suivre l'évolution de ce passionnant dossier.

La CPL gardera un œil attentif et constructif sur l'avancement de ce projet.

Notre rêve de Loire est en marche, à nous tous de pouvoir, le plus rapidement possible, découvrir et faire partager ce fleuve au plus grand nombre, grâce à des aménagements adaptés qui respectent l'environnement et le paysage.

Prolonger le Parcours de la « Loire à vélo » et le relier aux continuités cyclables de la Métropole. L'engagement N° 2... Ça roule !

Il fait globalement bon de faire du vélo à Nantes et plus largement de pédaler aux quatre coins de la Métropole...

Classée parmi les villes françaises les plus «vélos», réputée comme « vélo friendly » La Métropole a prouvé depuis plusieurs années qu'elle avait une volonté politique de développer un réseau cyclable de qualité.

L'engagement N° 2 se situait autour du prolongement du parcours de la Loire à vélo et de son rattachement aux continuités cyclable.

À l'issue de ce mandat, les quatre engagements proposés sont réalisés, en cours de travaux ou en cours d'études.

Il est important de préciser que le parcours de la Loire à vélo est placé sous l'autorité de la région Pays de Loire. Le conseil régional apporte 25% de subvention sur l'ensemble des initiatives de la Métropole sur ce programme.

Sécurité et attractivité ...

Dans le cadre de l'aménagement du Bas-Chantenay, une piste cyclable de deux kilomètres relie désormais le nouveau parking de Roche-Maurice jusqu'à la gare. Au-delà du projet local, cette réalisation s'intègre dans l'itinéraire nord de la Loire à vélo.

Livré début 2019, ce projet de plus d'un millions d'euros offre une sécurité accrue aux randonneurs mais également aux nombreux métropolitains utilisant leur bicyclette chaque jour pour entrer ou sortir de la ville.

Si l'aménagement urbain ne permet pas de longer directement la Loire, cette nouvelle réalisation mène directement sur l'un des cinq sémaphores de Vincent Mauger, situé sur la ville de Saint-Herblain, à la sortie de Roche-Maurice.

Le projet du « Port à bois » adopté récemment par le conseil métropolitain est le second engagement le plus avancé. L'itinéraire sud de la Loire à vélo sera déplacé vers le fleuve et évitera le côté urbain en supprimant les traversées de la route de Pornic et de la ville de Bouguenais. Depuis le giratoire de La Loire, l'aménagement d'une section qui passera dans le domaine du Grand Port Maritime est à l'étude avec un accès plus visible et sécurisé. Cet itinéraire passe par les rues de l'île Chupin et Saint-Hélène et permet de passer sous le pont de Cheviré.

Enfin, deux autres tronçons sont en cours d'étude qui devraient voir le jour sur la période 2020/2021 : un itinéraire sécurisé à Rezé, entre le pont des 3 continents et la Place Sarrail, ainsi qu'un parcours entre Haute-Indre et Basse-Indre.

La métropole Nantaise a la particularité d'avoir deux itinéraires Loire à vélo... l'un au nord, l'autre au sud de la Loire.

Ce sont près de 50 km de parcours, répartis sur 12 communes qui sont à découvrir sur l'ensemble du territoire de Nantes Métropole.

Cet engagement, relativement modeste, par rapport à ce que représente l'ensemble des 30 engagements est en voie de réalisation.

Il est à noter que certains secteurs, appelés d'une façon générale à promouvoir les modes de transport doux sont également inscrits dans le schéma directeur la Loire à pied. Il est essentiel de penser à la bonne cohabitation entre ces différents modes de déplacement par une signalétique claire et adaptée.

L'effort est également à porter sur un réel renforcement du jalonnement, destiné aux nombreux touristes empruntant ces itinéraires mais également aux utilisateurs locaux afin de les amener à découvrir, à comprendre et à avoir envie d'aller plus loin...

Arrivant à la fin cette belle aventure démocratique que fut le Grand Débat Loire, le Comité citoyen puis la Conférence Permanente Loire, la notion de « temps long » pour la mise en place des projets est à relativiser et devient compréhensible.

Le temps passe, mais la vigilance reste ! Quelle que soit l'avenir de la Métropole, resteront des observateurs attentifs, citoyens actifs pour que « tout roule bien » au-delà de 2020.

Patrimoine écologique à préserver – des engagements aboutis, des attentes persistantes et un questionnement qui se développe

Vous avez dit patrimoine écologique !

L'écologie est la science qui étudie les relations entre les êtres vivants et leur milieu, c'est la science des interactions.

Dans le thème 3, l'écologie est utilisée ici dans un sens élargi. Sont ainsi incluses des actions portant sur les comportements en direction des acteurs et usagers où Nantes Métropole (NM) a le pouvoir d'agir plus ou moins facilement et d'avoir des résultats mesurables. Sont également incluses d'autres actions à connotations plus larges, de portées environnementales dont les temps de réactions peuvent être longs. Nantes Métropole n'a pas forcément en main tous les leviers d'actions et doit s'en remettre obligatoirement à d'autres acteurs (SYLOA, GIP LE, GPM NSN, services de l'Etat) au sein d'outils de planifications précis et déjà activés comme le SAGE Estuaire de la Loire ou de programmes plus ambitieux et devenus nébuleux comme le Plan Loire grandeur nature .

En écologie pure, ce fut un plaisir de découvrir pour certains, par l'intermédiaire du Conservatoire National Botanique de Brest, l'Angélique des estuaires, et le scirpe triquètre soulignant la richesse patrimoniale de la ripisylve de Loire.

Concernant la Loire on peut difficilement aborder l'écologie, donc l'environnement sans évoquer également la gestion de l'eau tant quantitativement que qualitativement. Au fil des échanges au sein de la CPL, l'importance de ce thème s'est développée. Raison pour laquelle nous avons proposé d'inclure dans le rapport : le débat que nous avons, une analyse et des recommandations spécifiques qui vont au-delà des engagements métropolitains.

Des engagements aboutis, des études en cours, et des projets qui prennent forme

Aboutis : le PLUm et le SCOT ont été approuvés et retranscrivent les engagements formulés.

Globalement, tout est en cours.

- La reconquête de la qualité des cours d'eau et milieux annexes, au travers des outils du SAGE, les CTMA et les CRBV, c'est en cours.

- L'information entretien cours d'eau : les canevas de documents pédagogiques existent, leur diffusion dépendra des lignes budgétaires dédiées au « faire savoir et actions pédagogiques », lignes trop souvent oubliées dans les écritures budgétaires. Ou si elles sont présentes, non appliquées par manque de pilotage.

- L'inscription en thématique nouvelle dans la réécriture du SAGE existe sous la rubrique La Loire et ses annexes : l'eau de l'estuaire est qualifiée de « masse d'eau de transition », plus précisément « masse d'eau de transition fortement modifiée » ce qui indique l'inquiétude sur son état. Les dispositions dans le règlement vont se rédiger, Nantes Métropole y a toute sa place.

- La restauration de la Chézine, et des marais de l'Erdre, ainsi que les inventaires participatifs de biodiversité dans le cadre de l'Atlas de biodiversité de NM, assurés par tout un panel d'associations spécialisées, sont des engagements quasiment bouclés.

- Le Projet Alimentaire Territorial : Après un travail itératif entre les différents acteurs, le Projet Alimentaire Territorial et sa feuille de route pour une alimentation locale, durable et accessible à tous », ont été adoptés le 5 octobre 2018.

Il pose 8 engagements collectifs :

- Développer des productions alimentaires, contribuant à la transition écologique
- Sécuriser l'approvisionnement local et tendre vers une logistique bas carbone
- Permettre à chacun de manger à sa faim, sainement et équilibré
- Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Positionner la métropole comme territoire d'expérimentation du modèle alimentaire de demain
- Éduquer et sensibiliser autour des enjeux de l'alimentation
- Asseoir l'alimentation comme facteur de bien vivre ensemble et de rayonnement
- Construire ensemble un système alimentaire responsable

Il s'appuie sur une gouvernance adaptée impliquant la Métropole et les communes comme terrain d'application ainsi que les territoires limitrophes pour enrichir et capitaliser réciproquement les expériences.

Cet engagement porte sur une durée pluriannuelle. Il a prévu d'embrasser tout le circuit depuis la production jusqu'à la consommation d'où une grande complexité d'approche. Celle-ci bien amorcée en 2018 et 2019 a déjà vu la mise en place de certaines actions par exemple lors de la création de quartiers nouveaux d'habitations.

Les participants à la démarche en ont rapidement saisi l'intérêt et des actions se sont déjà mises en place. A titre d'exemple, procurez vous la petite plaquette réalisée par Nantes-Métropole et qui s'intitule : « FAITES VOTRE Marché CHEZ LES PRODUCTEURS DU TERRITOIRE NANTAIS » Miam...

Le développement de cette initiative paraît aller dans le bon sens et inaugure une façon de co-construire un programme d'action multi-acteurs dont Nantes Métropole n'est pas l'acteur central. Le Projet Alimentaire permet de relier des domaines et des échelles souvent disjoints comme la gestion des paysages et des milieux agricoles et naturels, l'alimentation collective et individuelle, la santé, les transitions écologiques etc ...Ce renouvellement des approches et le rapprochement de ces différents champs paraissent menés de façon ambitieuse et encourageante. Le lien à la Loire n'est pas central mais diffus dans cette mobilisation. Qu'importe, la vache nantaise espèce emblématique n'est-elle pas une vache traditionnellement et particulièrement adaptée à l'élevage en bord de Loire. l'agriculture joue aussi un grand rôle dans la biodiversité et l'entretien des grands paysages de bord de Loire que nous connaissons en aval et en amont. Il en va de même de la pêche professionnelle, cette filière ne nourrira pas l'agglomération nantaise pour autant elle alimente la dimension gastronomique du territoire et son maintien est le signe de la vitalité du milieu.

Des attentes

Sur l'action biodiversité au travers des trames vertes et bleues (TVB) du PLUm et du SCOT, et informations entretien des cours d'eau, nous sommes en attente de documents pédagogiques et informatifs à usage local.

Etendre l'intervention de la cellule opérationnelle de prévention des risques : Où en est-on de la convention prévue initialement avec la CARENE ? Une nouvelle organisation vient d'être annoncée et sera présentée à un prochain conseil métropolitain.

Suspens inquiétant sur la mise à l'étude du programme Loire aval :

Rappel du contexte : Les aménagements durant trois siècles de la Loire et de son estuaire ont profondément modifiés la géométrie du fleuve. L'objectif au vingtième siècle était de faire remonter vite, loin et très fortement l'onde de marée vers l'amont (Nantes). Malheureusement ceci a provoqué la remontée du sel, du bouchon vaseux, l'abaissement de la ligne d'eau des basses mer avec l'augmentation des marnages des courants. Depuis 30 ans, les diagnostics ont été partagé par tous les acteurs et la nécessité de trouver des solutions, adoptée. Deux programmes ont vu le jour : le programme amont devenu opérationnel, et le programme aval en recherche de scénarios de rééquilibrage de l'estuaire. Le but : freiner l'onde marée, redonner de l'espace au fleuve pour ralentir la remontée du sel et surtout du bouchon vaseux qui frôle aujourd'hui la prise d'eau potable de Mauves. Pour redonner de l'espace au fleuve, il s'agissait de recréer des surfaces marnantes (couvertes et découvertes par la marée) ce qui permettait par ailleurs de reconstituer des milieux essentiels pour les fonctions écologiques de l'estuaire. Cette opération était associée à des opérations de comblement de fosses du chenal nantais. Depuis 10 ans le programme de restauration sous maîtrise d'ouvrage GIP LE à peu à peu été délaissé (difficultés de la structure) et mais est toutefois inscrit à son plan stratégique 2017-2021. La reprise des études est d'autant plus importante que le programme amont opérationnel va mettre en œuvre (2021) l'ouvrage de reconstitution du seuil de Bellevue et celui-ci a des conséquences sur la ligne d'eau de Nantes avec un abaissement de 20 à 30 cm selon le dernier rapport de modélisation. (voir en annexe programme amont) .

Ce sujet majeur paraît dépendre totalement de décisions « politiques ». Nantes Métropole ne maîtrise pas tout, mais devrait cependant pouvoir être un acteur décisif quant au redémarrage du programme aval.

Cas particuliers à rappeler pour souligner à nouveau l'enjeu de diffusion de la connaissance de la Loire

Engagement 19 -3 Engagements de programmes de co-construction thème : Contribution à « Gens d'eau »

L'association Badauds Associés dissoute en 2018, après 22 ans d'activités créatrices, a en 2017 été l'acteur de l'animation « qui l'eut crues » qui s'est déroulée au sein du quartier Chaussée de la Madeleine, pour informer et sensibiliser au risque d'inondation.

Cette animation mériterait d'être reprise.

Engagement 18.1 programme de découverte éducation sensibilisation autour de la Loire

Un engagement qui pourrait paraître minime ou accessoire car peu de nouveaux projets ont vu le jour dans ce domaine, mais pour la CPL, cet engagement est essentiel et prioritaire.

Nous avons pu constater la déperdition de connaissance dans le milieu ligérien sur la Loire lors de rencontres dans différents ateliers. La CPL avait travaillé avec NM sur un tableau des fournisseurs et diffuseurs de données. Mais aucun programme d'ensemble (même modeste) n'a été construit.

Notons toutefois quelques actions :

- programmes pédagogiques pour les scolaires de la Ville de Nantes, d'Ecopôle et d'Estuarium, celui-ci lançant actuellement un appel à projets pédagogiques avec Nantes Métropole : "Nantes , Jules Verne et nous".
- des expositions réalisées par le GIP LE lors de "Débords de Loire" et à Nantes et à Basse-Goulaine lors de la journée "Initiatives Loire".

La CPL insiste sur l'enjeu de la connaissance pour tous qui permettent de prendre conscience et de vivre pleinement le rapport au fleuve avec ses dimensions environnementales, historiques et d'usages présents.

Un questionnement que la CPL a souhaité approfondir

La Conférence Permanente Loire a été le lieu de débat et de prise de conscience de plusieurs pré-occupations :

Les inquiétudes légitimes suscitées par la comparaison entre les progrès accomplis en Bretagne au regard des Pays de Loire sur la qualité des cours d'eau mesurée à l'aune des indicateurs européens de la directive cadre sur l'eau.

L'écart entre les objectifs et les moyens des actions mises en œuvre à différentes échelles et les résultats bruts.

Plus globalement les risques de plus en plus évidents liés aux évolutions climatiques et les récentes sécheresses subies par la région laissent envisager une raréfaction de la quantité d'eau disponible qui font craindre un accroissement de la pollution, donc des nécessités de traitement, donc d'augmentation du prix du mètre cube au robinet, donc des restrictions éventuelles d'usages....

Ces préoccupations ont amené la CPL à explorer sa propre approche de la question.

Le texte suivant illustre cette approche.

- Mettre en place un ensemble de mesures portant sur la qualité de l'eau -. Il s'agissait donc de susciter des actions novatrices pour décrire et tenter de maîtriser l'évolution de la qualité de l'eau. Il s'agissait donc de dépasser le stade des simples constats.

Les propositions qui suivent ont donc été orientées afin de répondre au mieux à l'objet de l'objectif 15.

Si dans un premier temps nous avons envisagé de nous intéresser aux flux entrants et aux flux sortants de pollutions de toute nature dans le cours de la Loire, nous avons rapidement étendu cette nécessité à l'ensemble de l'agglomération Nantes Métropole.

L'idée était d'avoir une connaissance, ou au moins d'entreprendre les prémices d'une recherche pour connaître la réalité du problème de pollution et donc peser pour une

amélioration de la situation plutôt que de fermer les yeux ou de laisser à d'autres institutions le soin de faire cette démarche -alors qu'on en connaît parfaitement l'inefficacité.

Il nous semble que cette proposition était une simple démarche de bon sens et qu'une collectivité ne peut ou ne pourra en faire l'économie. C'est d'ailleurs l'orientation que prennent un certain nombre de directives locales ou nationales. Nous avons donc présenté ce souhait tant aux services de l'agglomération qu'aux responsables politiques, mais nous nous vîmes opposés la grande difficulté d'aller dans ce sens!!! Nous avons rapidement considéré ces objections comme un manque d'enthousiasme si ce n'était une opposition.

Serions-nous en droit de penser que, si toutes les agglomérations urbaines situées tout au long de la Loire faisaient cette même démarche, nous pourrions espérer une réelle amélioration de la qualité de l'eau de la Loire.».

QUALITE DU COURS D'EAU LOIRE – CONTRIBUTION DE LA CONFERENCE PERMANENTE A LA RE-EVALUATION DE CET ENJEU DANS LES ENGAGEMENTS LOIRE

La CPL souhaite affirmer une priorité de ce sujet de préoccupations pour la Loire et la métropole Nantaise **et a préalablement voulu connaître la qualité des eaux de la Loire mais surtout son évolution sur le long terme.**

QUEL EST LE SENS DES EVOLUTIONS SUR LA QUALITE DES EUX DE LA LOIRE MIS EN PERSPECTIVE SUR PLUSIEURS DIZAINES D'ANNEES ?

Après quelques investigations dans ce domaine, différentes données ou constats confirment la difficulté et la complexité du sujet en raison de :

- la multiplicité des organismes intervenants selon les usages ou polluants avec des protocoles différents
- la superposition de grilles d'évaluation et des seuils de normes dissemblables
- le manque de données historiques pour certains critères ne permettant pas de donner les tendances d'évolution.
- la timide prise en compte de la rémanence de certaines molécules perdurant dans le temps ce qui milite sur les évaluations sur un long terme

Le sujet est bien présent dans le SAGE, Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux Estuaire de la Loire, dont la CLE*(Commission Locale de l'Eau) réel parlement de l'eau sur le territoire, est responsable de l'application des dispositions et respect des règles du SAGE aboutissant à la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux.
* constituée de 99 membres en trois collèges : état, élus et acteurs.
La Directive Cadre sur l'Eau(DCE),raisonne par «masses d'eau cohérentes». Les eaux estuariennes depuis l'estuaire externe (pointe de St Gildas / Chémoulin) jusque Ancenis sont nommées « masse d'eau de transition » hydromorphologiquement fortement modifiée .

Deux réglementations vont principalement évaluer la qualité des eaux : Celle des eaux destinées à l'alimentation en eau potable, basée sur des normes définies vis à vis de la santé humaine et celle des milieux aquatiques en application de la DCE. qui s'appuie sur une double évaluation de l'état chimique et l'état écologique déterminant le classement en TB, B, moyen, médiocre et mauvais. Pour l'atteinte du bon état, on parle d'objectif de bon potentiel écologique.

ORIGINALITE DE LA METROPOLE NANTAISE ;

Au droit de la métropole, les volumes transitant dans le fleuve sont considérables aussi bien venant de l'amont, que venant de l'océan. Il convient à chaque instant de reconfirmer les solidarités de territoire bassin amont/ exutoire aval.

LES SUIVIS A LONG TERME DU GIP SUR LA LOIRE : ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DES EAUX

Le réseau SYVEL suit depuis 20 ans les paramètres indispensables à la vie aquatique, soit température, oxygène dissous, matières en suspension et salinité. De plus les flux de nutriments, nitrates et phosphates et les pesticides sont aussi mesurés. Pour les nutriments, les flux sont en diminution depuis la fin années 1990/début 2000) et encore réduits aujourd'hui, l'amélioration des traitements des stations d'épuration expliquant la diminution des rejets en phosphore. Il en est de même pour les nitrates. Pour le sel, le front de salinité à 0,5 mg/l définit la limite admissible pour la potabilité de l'eau. Ce front historiquement n'a cessé de remonter vers l'amont, et au maxi, est situé à Bellevue. Cependant Cette limite n'a pas été atteinte depuis 10 ans entre 2007/2016. sauf lors de l'étiage sévère de 2018.

Pour la turbidité, ici le «bouchon vaseux» son extension s'est stabilisé. Sa limite amont est Oudon, qu'il atteint lors des étiages sévères en 1991, 2011 ou encore 2019, en période de vives eaux.

On notera que pour ces deux derniers paramètres, la stabilisation est due à la diminution des grands travaux dans l'estuaire.

Quid dans l'avenir avec les changements climatiques.

Pour l'oxygène: l'Oxygène dissous, les phénomènes d'hypoxie sont en diminution, et en amont de Nantes les déficits sont devenus très rares et l'oxygénation est quasi permanente. Évolution rassurante.

Les dosages de Chlorophylle «a» (paramètre de mesure du phyto plancton), sont l'indicateur de l'eutrophisation des eaux. On note une diminution des phénomènes d'eutrophisation et absence de pics supérieurs à 100 µg/L depuis 2007 en liaison avec la réduction du phosphore.

Nota, les mesures effectuées en 2014, dans les sédiments (vases et sables constituant spécifiques de l'estuaire) : du fait de la présence de plomb et de benzo(g,h,i) pérylène pour le système d'évaluation de la DCE, la masse d'eau de l'estuaire est déclassée, les mêmes mesures opérées en 1999 sur les mêmes stations présentaient des teneurs doubles à celles mesurées de 2014. D'où s'interroger sur l'homogénéisation des protocoles et la prise en compte de données historiques

Nouvelles inquiétudes, les micropolluants.

Les pesticides, grande variabilité des molécules recherchées à la station Montjean-sur-Loire, Le GIP LE a déterminé 43 molécules caractéristiques de la Loire sur sa zone d'étude, 3/4 sont de type herbicides, 3/4 des molécules interdites, près de la moitié des molécules (21) sont des produits de dégradation. Il faut signaler les efforts des opérateurs avec 27 fois plus de mesures effectuées en 2017 qu'il y a 20 ans. Médicaments, microplastiques, nanoparticules et terres rares sont aussi dans la Loire mais ne sont pas quantifiés ni analysés. Leurs effets sur les milieux vivants inconnus.

> 6 PROPOSITIONS QUE POURRAIENT FAIRE LA CPL :

1. Un état des lieux sur la présence de ces nouvelles molécules dans l'eau et les quantités rejetées par les stations d'épuration métropolitaine seraient à mener prioritairement. Ainsi qu' également des études en écotoxicologie,
2. Insister auprès des opérateurs des réseaux de surveillance pour que les protocoles des mesures soient cohérents et homogènes,
3. Développement du réseau SYVEL du GIP : nutriments et stratification des eaux,
4. Soutenir le renouvellement du GIP Loire Estuaire (12/2021) permettant de recadrer le programme aval de rééquilibrage du fleuve et de redévelopper le modèle 3D hydro-sédimentaire de l'estuaire pour tous les acteurs du fleuve 'alimentation en eau potable,
5. Ré-insister fortement auprès de Nantes Métropole pour diffuser les informations sur la qualité de l'eau, ses usages, l'actualité etc.
6. les 3/4 des molécules pesticides retrouvés proviennent de produits interdits. Il serait plus facile d'interdire ces molécules que d'essayer de les traiter.

« La Loire, support d'activités économiques », des mises en œuvre, des avancées mais aussi des abandons et des regrets ...

Les engagements ayant une apparence « économique » ont été regroupés sous le titre de ce thème n°4. On a souvent tendance à penser que seuls l'industrie, le transport, la construction navale, le port, seraient les indicateurs du développement économique lié à la Loire.

Si la Loire est déjà un important et très ancien support d'activités, elle l'est bien sûr par ces activités traditionnelles, mais elle l'est aussi dans des activités de tourisme, de nautisme, de pêche, de loisirs ... Combien avons-nous de Compagnies Maritimes et fluviales sur le territoire Métropolitain ? Combien d'emplois ? Quels chiffres d'affaires ?

Idem pour la construction et la réparation navale, le pêche, la plaisance, les ports de plaisance....Idem pour les activités de service de loisirs, d'hôtellerie, de tourisme au bord de Loire ou en lien étroit avec le fleuve.

Pour l'ensemble des questionnements économiques portés par les engagements de ce thème comme pour l'ensemble des 30 engagements et des 89 actions, nous n'avons eu que très peu d'informations économiques ou financières. Les fiches d'informations par engagements et par actions donnent quelques estimations. Si notre Mandat ne comporte pas une analyse financière des engagements, il est difficile d'en mesurer la force sans éléments chiffrés en rapport avec les autres engagements.

Nous avons évalué ce thème seulement grâce aux 3 engagements et aux 5 actions incluses dans ceux-ci (Annexe 6). Ils sont présentés par ordre décroissant de réalisation.

Des abandons, des regrets

Le développement des **énergies thermiques industrielles et du potentiel hydrolien** de la Loire a été oublié, nous ne pouvons que le regretter. Restent à attendre quelques mois les résultats de l'étude annoncée lancée sur le potentiel hydrolien. Pour les énergies thermiques industrielles, une étude conduite sur les potentiels de récupération de ces énergies appelées fatales n'a pas détecté de nouveau potentiel associé aux industries de bord de Loire. La CPL n'a pas eue de restitutions particulières sur cet engagement.

Des mises en œuvre

L'étude présentée à la CPL le 8 novembre 2017 avait été suivie des remarques de la CPL visant à valoriser la filière réelle à l'échelle de l'estuaire et ne pas oublier le développement des services.

Nous n'avons pas eu de retours récents de la part des acteurs de la filière ni concernant des projets concrets issus des études. Seul le début de l'opération immobilière de l'Usine Electrique du bas Chantenay peut préfigurer ce que sera peut-être le futur Pôle Nautique qui aura plus l'aspect d'un « Cluster » ou d'une pépinière d'entreprises liées peu ou prou au nautisme au sens large.

Les engagements concernant le transport fluvio-maritime de fret et de passagers semblent se mettre en place ou plus précisément poursuivre leurs développements. Poursuivre, car ces expériences existaient déjà.

Un appel d'offres pour la création d'un service régulier appelé **FLEXILOIRE** a été réalisé par le Groupement Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire-Carène-Région Pays de

Loire -Nantes Métropole. Ce marché est attribué pour 5 ans à la Compagnie Ligérienne de Transport. Il fonctionne régulièrement depuis janvier 2018. Pour l'instant le trafic se compose très majoritairement de colis XXL pour l'avionneur Airbus. Quelques marchandises diverses et du vrac ont aussi été transportés sur la Loire. Ce service existait déjà en partie. Son développement est un très bon signal. Il reste largement à soutenir et à développer auprès des chargeurs potentiels.

L'appel à projet **FLUX** lancé en 2018 par Nantes Métropole et portant sur la logistique urbaine devra aussi faire l'objet d'un retour auprès de la CPL et montrer comment le multimodal et particulièrement le fluvio-maritime peuvent s'y inscrire.

Concernant les navettes fluviales, si une nouvelle ligne verra le jour en 2020, les réalisations ne semblent pas à la hauteur des attentes et du potentiel.

Pour tenter d'aller plus loin

L'engagement n°10 portant sur la connexion entre les grands chantiers de la métropole vers le site de Cheviré semble avoir concrètement débuté avec une première opération d'évacuation de 6000 tonnes de gravats issus de démolition d'un ancien parking du Bas Chantenay en rive nord, vers un centre de valorisation sur le site portuaire de Cheviré Aval en rive sud.

Cette opération a montré l'efficacité et la fiabilité du transport fluvial qui a permis de désengorger le trafic de près de 300 camions en centre-ville.

Cet engagement est à développer et pérenniser notamment pour les grands chantiers de démolition et construction en cœur de ville. Une attention sera à porter sur le tout prochain appel d'offres du CHU où les entreprises de terrassement devront présenter des solutions d'évacuation des déblais alternatives à la route.

On ne peut donc que se féliciter de ce développement et de la réelle prise de conscience des décideurs dans ce domaine même si les avancées nous semblent encore un peu lentes voire timorées en terme d'aménagements portuaires adaptés.

La vigilance doit persister sur ces points :

- Sauvegarder des quais, et des cales,

- Développer des équipements, (embarcadères, accès multimodaux, manutention...)

- Développer des services (plus de lignes, plus de bateaux...)

- Améliorer l'information et la concertation (le qui fait quoi quand et où)

- Développer l'usage polyvalent des équipements

- Développer la connaissance du fleuve, de ses usages et de son potentiel auprès des chargeurs et des aménageurs (Logistique fluviale Urbaine)

Sur ce dernier point, les appels à projets FLUX déjà évoqués et **FLOTS** (en cours et portant sur la Mobilité Fluviale) devront faire l'objet d'un soutien et d'un suivi approfondi.

La Métropole doit avoir rapidement une vision globale des aménagements à réaliser pour optimiser les appels d'offres de travaux y compris pour des usages différents.

Le « SDOUF », ou Schéma de Développement des Occupations et Usages du Fleuve reprend et développe l'engagement 29 qui évoquait un répertoire de site. Il est le fruit des propositions concrètes des usagers, notamment de l'**UFMO**. Sa mise en œuvre devient une démarche de co-construction avec les gestionnaires des domaines fluviaux et fluvio-

maritimes. Ce travail, comme celui de l'inventaire patrimonial et domanial est un préalable à toutes démarches d'aménagement.

Sa fonction sera à terme d'être une aide à la décision et surtout un support pour les porteurs de projets comme pour les gestionnaires des domaines.

Il conviendra de continuer à y associer pleinement les acteurs, les usagers, afin de coller aux plus près des réalités économiques et environnementales du fleuve.

Ce travail commencé il y a trois ans tarde à émerger dans son application concrète. Il est impératif de le continuer et de le faire vivre.

Les porteurs de projets font encore face à un trop grand nombre d'interlocuteurs.

Les infrastructures seront fondamentales : moyens et organisation ?

Pour le **développement économique du nautisme et de l'ensemble des filières associées à la Loire**, il reste beaucoup à faire. Les équipements lourds comme légers (quais, pontons, cales, locaux...) sont encore à réaliser.

Les équipements existants sont soit en mauvais état soit saturés. Le développement récent des croisières fluviales, le retour régulier du BELEM, l'accroissement des navettes et promenades à la journée, la création d'événements nautiques occupent déjà largement les embarcadères existants. Les cales de mise à l'eau ont bénéficié d'un diagnostic mais aucune action concrète n'est lancée.

Il n'y a pas encore de service « Fluvio-maritime » au sein de Nantes Métropole, comme il y a un service voirie, éclairage. Ce service devra être très transversal et refléter une forte volonté politique.

Pour que les habitants de la Métropole renouent avec le Fleuve, il faut que l'offre soit multiple, accessible, audacieuse, attrayante.

Ils n'ont pas besoin d'être réconciliés avec le Fleuve. Ils ne sont pas fâchés avec lui. Nous avons seulement oublié qu'il fallait des moyens pour faire partager un bien commun et une passion commune. **Il nous faut réinventer la Loire et surtout notre relation à elle.**

Comme le dit l'homme de lettre Serge Messenger : « Nul n'est censé ignorer la Loire ».

Nouveaux paysages de bord de Loire - des inflexions sensibles dans les projets urbains et amorçage d'une réflexion d'ensemble ...

A l'issue du grand débat Nantes, la Loire et nous, est née la volonté de mieux réfléchir aux rapports entre la métropole et le fleuve. Le thème des nouveaux paysages traite de la question des formes de la ville qui connaissent d'importantes mutations, engagées par un développement démographique et économique soutenu de la métropole. Dans ce contexte, la Loire apparaît comme un espace à fort potentiel, qui traverse de part en part l'espace métropolitain. Dans les usages symboliques et quotidiens le fleuve est ce qui est partagé par les métropolitains et ce qui relie les différents territoires.

Largement bordé par des espaces d'activités artisanales et industrielles en redéfinition, l'espace urbano-fluvial apparaît comme un espace de renouvellement potentiel. La centralité métropolitaine nantaise offre aujourd'hui à tous les métropolitains des services et des aménités propres aux espaces de grande centralité. Les mutations de cet espace de centralité métropolitaine sont porteuses d'enjeux spécifiques que ce soit en terme d'offres d'équipements, d'activités, de services aux habitants, et de qualité du cadre de vie, des espaces publics et d'habitat.

Plus largement, ce thème traite de la question de la qualité urbaine qui se déploie à l'échelle de l'ensemble de l'espace métropolitain, fort d'une diversité de paysages et de quartiers qui entretiennent des rapports au fleuve variés, qui pourraient être soutenus ou préservés.

Petits et grands projets urbains autour d'un fleuve, les inflexions sensibles dans chacun des projets

Les grands projets urbains de l'île de Nantes, du Bas Chantenay et de Pirmil-les Isles vont renouveler l'espace urbano-fluvial du cœur de métropole. Chacun à leurs manières, ils vont composer de nouveaux paysages et de nouveaux usages de bord de Loire, et concourir à rapprocher le centre de gravité urbain de la Loire.

Le projet urbain du Bas-Chantenay « se promener en bord de fleuve, ou sur les coteaux »

La stratégie de transformation de ce territoire conçue par l'équipe emmenée par B. Reichen propose d'articuler lieux et liens.

Liens : Le projet se structure à partir de l'aménagement de 3 parcours qui pourront offrir vues et accès à la Loire : le parcours de la plaine, le parcours de la ville et le parcours des coteaux, qui ouvrent des vues hautes sur le fleuve : « le coteau c'est la rive ». Leur réalisation se fait dans une démarche de participation avec les habitants. Ce projet urbain a l'intelligence de révéler un patrimoine culturel dans l'intérieur du tissu, et de chercher à donner à voir le fleuve depuis cet intérieur.

Lieux : Il y a une présence forte d'un patrimoine industriel à réinvestir, à l'instar du travail mené sur la fonderie. Les cales sont saisies comme des lieux « magiques », sur lesquels l'équipe imagine procéder par expérimentation, des territoires des possibles où pourraient être accueillis divers programmes et diverses initiatives.

Le projet doit savoir faire avec le caractère hétéroclite des quais et des berges, et négocier leur remise en état.

Le projet urbain de Pirmil-les Isles : « Habiter sur une berge naturelle, aller faire du kayak après sa journée de travail »

La présence de la Loire est un des ressorts du projet dessiné par l'équipe de F. Bonnet qui mène à un travail important sur la gestion de l'inondabilité du site qui se situe sur une rive naturelle. Une nouvelle offre résidentielle et urbaine y trouvera place. On pourra y habiter sur les bords d'une berge naturelle et boisée.

La rive sera accessible, avec la création d'un parc de bord de fleuve.

La configuration du territoire a nécessité un temps d'études important, lié aux risques d'inondations. La démarche de conception est pragmatique et permet de développer de nouveaux programmes qui supporteront les situations d'inondation sans danger (par simulation des aléas). Elle se fait en partenariat avec la DDTM. Cette gestion de l'inondabilité du site mène également au principe d'une remise en « nature » d'un site aujourd'hui fortement imperméabilisé.

Le patrimoine de bord de Loire s'inscrit principalement dans les villages des Isles.

Pour assurer l'accessibilité à l'eau il faudra savoir faire avec un estran marqué à marée basse. Les cales de Trentmoult, de Sèvre et de Pirmil pourront servir. Des pontons et des mouillages complètent l'équipement d'un territoire à naviguer. Le succès rencontré par le navibus à Trentmoult est ici assez inspirant.

Le projet urbain de l'île de Nantes- acte 3 : « vers la création d'un parc de Loire et la révélation des anciens boires »

L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine emmenée par Jacqueline Osty, positionne son projet sous l'idée « savoir hériter ». C'est hériter d'un grand projet urbain initié par A. Chemetoff et son travail d'acupuncture sur le tissu existant avec la transformation des friches industrielles, et poursuivi par le travail de M. Smets et A.M Depuydt faisant monter l'échelle métropolitaine du projet. C'est aussi assumer l'héritage d'un territoire riche d'une histoire urbaine et d'une géographie prégnantes. Comment faire naître de nouveaux quartiers, dans la partie Sud-Ouest de l'île, où on a affaire de grandes entités foncières, sans banaliser ou perdre une identité ? Une des solutions retenues est de s'appuyer sur le fleuve et une histoire insulaire, qui s'est un peu effacée avec les installations industrielles et les comblements des boires. Le projet propose de révéler leur présence par des coulisses végétales, à même de dessiner une nouvelle trame urbaine, organisée à partir de nouveaux jardins. Cette nature en ville permettra de gérer l'eau de ruissellement.

- La boire Sainte Anne accueillera une végétation de Loire, au cœur d'une nouvelle offre résidentielle, venant en complément du nouveau quartier de la Prairie aux ducs ;
- Un tour de l'île et une traversée intérieure de l'île, de l'Est fluvial vers l'Ouest maritime, comptent parmi les éléments forts du projet ;
- Le grand parc métropolitain qui avait été esquissé par la précédente équipe sur les emprises ferroviaires est glissé vers le Sud, en bord de fleuve pour devenir un parc de Loire de 12 ha. Ce dessin permet de maintenir une pointe Ouest de l'île ouverte à tous, qui s'ouvre sur le grand paysage du large et son ambiance maritime ;
- Les liens au fleuve sont aussi ceux qui engagent une réflexion sur la mobilité, et la logistique fluviale. Les berges le long du parc de la Loire seront actives. Des pontons sont également esquissés.

Ces trois grands projets composent-ils ensemble et avec la Loire un nouveau paysage ?

Ces trois grands projets en cœur de métropole doivent dialoguer entre eux. Chaque opération regarde l'autre et construit un paysage commun. Elles proposent de nouvelles manières d'habiter les bords du fleuve (dans les nouvelles réalisations architecturales mais aussi dans les espaces publics offerts), et d'accéder à son plan d'eau.

S'il y a une véritable bienveillance entre les urbanistes, et un intérêt à suivre les évolutions des projets des uns et des autres, on note toutefois qu'à ce jour, il n'existe pas d'instance de coordination de ces grands projets urbains. Ce travail paraît nécessiter la mise en place d'une gouvernance autour de la composition des nouveaux paysages urbains de bord de Loire.

Il faudra s'assurer aussi que ces projets anticipent bien sur les besoins et favorisent jusqu'au bout les usages de Loire : usages nautiques de loisirs, de plaisance, de logistique, de transports de marchandises ou des personnes, usages pour la pêche professionnelle ou amateur. La clause d'utilisation du barging pour évacuer les déchets de chantier du nouveau CHU a été respectée. Le principe pourrait être reproduit sur d'autres sites.

Intervenir sur la Loire, c'est intervenir en zone Natura 2000 : les implications sur les temps d'études et d'instructions sont fortes.

L'état des quais, les coûts de leur remise en état et le temps nécessaire à cette remise en état font partie des contraintes de certains projets.

Se saisir des documents de planification pour agir au service d'une qualité urbaine : la création de l'OAP Loire dans le nouveau PLU métropolitain

Outre le fait qu'elle constitue une armature structurante de l'espace métropolitain, la Loire peut aussi être appréhendée comme un parc naturel en plein cœur du territoire, porteur d'enjeux écologiques, patrimoniaux et de qualité du cadre de vie. Pour répondre à ces enjeux, Nantes Métropole s'est engagé à prendre en compte le fleuve dans ses documents de planification (engagement n°28). L'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Loire constitue un outil spécifique créé dans le PLUm. Elle permet d'envisager le futur du territoire avec son fleuve, partout où il est présent, c'est-à-dire sur ses rives mais aussi dans l'épaisseur des paysages où se révèlent des vues sur la Loire, et où est présent tout un patrimoine fluvial... Nantes Métropole a élaboré une Orientation d'Aménagement et de Programmation Loire qui figurera dans le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain.

A côté des grands projets urbains qui s'inscrivent dans le cœur de métropole, le travail sur les nouveaux paysages en lien avec le fleuve est bien conduit sur l'ensemble des territoires qu'il traverse.

Après l'OAP Loire, ouvrir une nouvelle étape pour une démarche paysagère bord de Loire ?

- L'inscription du fleuve dans le PLUm à l'aide de cette OAP dédiée marque une avancée importante pour la reconnaissance du patrimoine ligérien et la qualité des paysages de bord de Loire dans toute la métropole. On peut souligner le caractère novateur de ce type de démarche pour une métropole, et l'engagement des services en charge de la planification dans sa création.

- Il pourrait être intéressant de réfléchir à la possibilité de création d'un parc naturel métropolitain, qui permettrait une co-construction d'un projet de gestion de territoires en bords de fleuve, sur différents périmètres de la métropole. Cette démarche prendrait la forme d'une charte d'aménagement et de co-gestion des espaces désignés, réunissant habitants, acteurs économiques, et collectivités.
- Il pourrait également être intéressant de réfléchir à la possibilité de soutenir la réalisation de projets urbains ambitieux en dehors de la centralité métropolitaine.

Révéler, protéger et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel (engagement 30)

Lors du débat "Loire", de nombreux acteurs ont insisté sur l'importance d'un inventaire matériel et immatériel pour acquérir et renforcer un socle de connaissances encore lacunaires. A l'image du travail entrepris sur le Bas-Chantenay, un inventaire patrimonial a été lancé en 2017, en s'appuyant sur les acteurs de terrain, les habitants et les associations. Ainsi sur le Bas-Chantenay, 85 notices d'inventaires ont été réalisées. Elles permettent de valoriser le patrimoine immatériel souvent délaissé : ouvriers et salariés, savoir-faire, transmission, mémoire des habitants de ces quartiers. Ce projet d'inventaire s'étale sur plusieurs années, en mobilisant Nantes Métropole et la Région des Pays de la Loire. A terme, cette action devrait aboutir à la création d'un "site patrimonial" participatif avec en perspective, la réalisation d'un ou plusieurs parcours patrimoniaux.

Ce projet fonde une véritable culture de Loire en s'appuyant sur le réseau associatif, les anciens ouvriers et les habitants des quartiers de bord de fleuve ;

L'inventaire des cales et des quais, et la cartographie foncière sont indispensables à la bonne réalisation de plusieurs engagements ;

Les premiers éléments matériels de cet inventaire sont venus prendre corps dans l'Orientation de programmation et d'aménagement « Loire » versée au nouveau Plan Local d'Urbanisme métropolitain. Ce patrimoine est présent sur l'ensemble des communes traversées par le fleuve.

Vers un volet « paysages » dans la prise en compte du patrimoine ?

- L'ajout d'un volet « paysages » à cet inventaire pourrait être une initiative intéressante, afin de reconnaître la valeur de certains paysages naturels.

Un nouveau projet urbain : le projet Petite Hollande-Bord de Loire

Le projet urbain Petite Hollande-Bord de Loire est la traduction des engagements 26 et 27 visant à penser la transformation de l'hyper-centre sur la rive Nord de la Loire à l'horizon 2030. L'agence TER a été retenue à l'issue d'une année de dialogue compétitif mené avec 4 équipes de concepteurs (TER, Studio 017, West 8, Phytolab). Le périmètre de réflexion qui va de la gare SNCF jusqu'au Bas-Chantenay, inclut, non seulement, un linéaire de berges important (4 kms, canal Saint Félix inclus), des quartiers inscrits en bord de Loire (Gloriette, Madeleine Champ-de-Mars) un secteur appelé à muter (CHU), ainsi que la place de la Petite Hollande, dernier grand espace ouvert de Nantes donnant directement sur la

« mer ». Les transformations s'échelonneront sur une longue période, particulièrement lors du prochain mandat métropolitain, même si quelques aménagements rapides, temporaires ou expérimentaux pourront être réalisés avant 2020, à l'instar de la pépinière éphémère en cours d'implantation sur le quai de la Fosse. Les membres de la CPL, associés au dialogue compétitif et aux ateliers de concertation sur le projet Loire au Cœur de l'agence TER ont pu constater que la question du rapport au fleuve a été très présente dans les réflexions.

Les réflexions lancées dans le cadre de ce nouveau projet urbain ont d'ores et déjà permis :

- d'appréhender des aménagements de berges associant nature, espaces dédiés aux modes de déplacements doux, lieux de détente et de contemplation au bord du fleuve ainsi que de créer des paysages ménageant une transition entre ceux de la Loire fluviale et ceux de la Loire maritime ;
- d'intégrer à la réflexion le canal Saint Félix et ses quais, ancien bras de Loire, le révélant comme un espace où l'envie de fleuve peut être satisfaite facilement tant pour des usages en rive que sur l'eau ;
- d'affirmer la forte valeur d'usage pour les métropolitains du marché de la Petite Hollande, et d'explorer le principe d'aménager une partie de la place de la Petite Hollande comme une esplanade en pente douce allant chercher le fleuve, répondant ainsi à l'attente d'une plus grande proximité à la Loire exprimée dans le grand débat ;
- d'afficher l'ambition de poursuivre un dialogue citoyen soutenu au long des opérations d'aménagement, au vu de la contribution « pertinente, modeste et libre » de l'atelier citoyen.

Elles ont également permis de mettre en évidence quelques grands enjeux auxquels les aménagements futurs devront répondre :

- la question des mobilités, et notamment celle des flux automobiles qui occupent actuellement largement les voies sur berge et celles de franchissement du fleuve ;
- la nécessaire prise en compte des usages actuels de la place de la Petite Hollande (marché, parking) et, en même temps, la définition de ceux qui pourraient être proposés, en complément, pour la faire vivre ;
- la restructuration de l'actuel quartier CHU à partir de 2026, au moment où celui-ci déménagera sur l'île de Nantes.
- l'état, par endroit, alarmant des quais qui nécessite la définition d'un plan de rénovation/consolidation avant toute affectation définitive des espaces que ces quais supportent.
- le projet d'inscrire un nouveau bâtiment en lieu et place de l'actuel square Daviais a été suspendu. Si ce projet devait finalement être réactivé il devrait avoir une silhouette adaptée à la préservation de la perception de la proue de l'île Feydeau, mémoire du fleuve, et devrait abriter des programmes en accord avec sa situation privilégiée.

Quelques recommandations pour la réussite du projet

- Le nouveau rapport au fleuve se jouera bien sûr dans les transformations imaginées sur les rives, mais également au sein des quartiers qui jouxtent la Loire et notamment ceux de Gloriette et Madeleine Champ-de-Mars, en attendant celui qui sera créé en lieu et place du CHU actuel ;

- Comme pour d'autres projets urbains, une attention forte doit être apportée à la question de l'état des quais dont la consolidation future devra prendre en compte les attentes exprimées de pouvoir développer les activités diverses y compris économiques sur le fleuve (cales, accès à l'eau...);
- la gestion du chantier et du temps de la transformation de cet espace du centre-ville est un sujet en soi, notamment s'agissant de la préservation d'un marché dynamique

« La Loire plus franchissable » à l'épreuve du temps long...

Des attentes en suspens

Pour l'instant le franchissement de la Loire n'a pas vraiment bénéficié d'améliorations quantitatives ni qualitatives. Seule la gestion de certains accès au périphérique au moyen d'une signalisation lumineuse a permis (autant que faire se peut), de fluidifier le trafic sans toutefois améliorer significativement la situation des transports en commun, ni éviter la récurrence des embouteillages. La réponse à la forte attente exprimée lors du grand débat reste encore en suspens...

Des études en cours pour doubler et élargir le pont Anne de Bretagne

Comme lors de son précédent rapport, la CPL attend avec intérêt le résultat des études sur le « pont place » Anne de Bretagne intégrant la nouvelle ligne de Tramway qui doit franchir les deux bras de la Loire. Passé le stade des études, puis du choix, puis des appels d'offre, restera le temps des travaux pour la première traversée d'un tramway espérée dans 7 ans.

Des projets qui prennent forme : navettes, e-busway et P+R

La seconde navette fluviale est annoncée pour la fin de l'année 2019 entre Chantenay et la pointe de l'île de Nantes. Elle constituera l'amorce d'un maillage du réseau de transport en commun, cantonné à ce jour, dans le centre de l'agglomération. Une troisième liaison par navette doit suivre entre Trentemoult et Chantenay. Enfin, on attend le résultat d'appel à projet concernant des services touristiques par voie d'eau. Pour toutes ces options, la CPL a déjà souligné l'importance de l'accessibilité : passerelles, cheminements et correspondances dont les déclinaisons concrètes ne sont pas encore connues à ce stade. Avec l'arrivée des bus électriques de grande capacité le franchissement de la Loire en Busway doit, de son côté, bénéficier prochainement d'une amélioration sensible du confort des usagers.

Enfin, alors que le P+R de la porte de Vertou s'est doté d'un silo à voiture qui entrera début 2020 en service, doublant du même coup sa capacité, celui de La Neustrie devrait prochainement quasi tripler pour arriver lui aussi à 1000 places de stationnement.

Des concrétisations pour les cyclistes

Le réseau de pistes cyclables en site propre continue de s'étendre. On citera, entre autres, la réalisation au nord de la Loire (rue des usines), celle le long de l'Erdre (quai Ceineray et quai Henri Barbusse) ou le long de la ligne 1 (bd Allende). Ces nouveaux tronçons qui entrent dans le cadre de l'adoption du « *schéma directeur de voies express vélo intercommunales* » permettent déjà des déplacements sécurisés d'Est en Ouest et du Nord au Sud.

Cependant, face à la volonté de la métropole de multiplier par 4 les déplacements vélo (dernier PDU) et face à la diversité des nouveaux modes : sur une, deux, ou trois roues (gyropodes, trottinettes, VAE, tricycles, vélo-cargos), la CPL réitère ses remarques concernant le dimensionnement des aménagements cyclables, qu'il s'agisse des aires de stationnement sécurisées, des bandes ou voies réservées ou des passerelles d'accès aux navettes fluviales.

La capacité d'embarquement de ces mêmes navettes devra également prendre en compte cet objectif d'augmentation du trafic, en particulier entre Chantenay et Trentemoult qui

constituera, à vélo, le seul point de franchissement aval de la Loire entre l'île de Nantes et Basse-Indre.

Des réponses à obtenir ... des interrogations à lever

1. Quel maillage pour demain ? L'engagement 21 proposait de « *passer d'un réseau de transport collectif centralisé à un réseau maillé* ». Pour le moment les décisions prises feraient plutôt entrevoir « *un maillage centralisé* », dans, et autour de l'île de Nantes en vue de l'ouverture du nouveau CHU. Dommage que le projet de prolongement de la ligne 1 au-delà de l'Erdre n'ait pas été l'occasion d'engager les études du raccordement avec la ligne 2 ! Dommage qu'on n'ait pas profité du réaménagement du terminus provisoire place Foch pour envisager une correspondance avec les lignes 2 et 3 du TW vers la place de l'écluse ! Deux cas qui eussent donné des gages à ce maillage du réseau qui figure en bonne place dans les engagements de la Métropole.
2. Quels raccordements de la future ligne de TW Nord-Sud avec le réseau existant en quittant le pont Anne de Bretagne : Vers le centre ? Ou vers Bellevue ? Et en quittant le pont des trois continents : Vers le bourg de Rezé ? Ou vers la ligne 3 du côté du Château de Rezé ? Là encore les réponses à venir donneront une indication sur le type de maillage envisagé.
3. Quid du maillage des dessertes extra périphériques ? Si les lignes express remportent un vif succès pour transporter les banlieusards vers le centre, quelle alternative crédible à la voiture pour les usagers souhaitant se déplacer entre les villes de périphérie d'une métropole qui ne cesse d'enfler ? A plus forte raison quand il s'agit de traverser la Loire.
4. Pont ou tunnel en aval ? La métropole et la région finiront-elles par se mettre d'accord sur un nouveau franchissement ? Si oui quelle y sera la place des modes doux pour être en cohérence avec la volonté de diminuer l'impact écologique des déplacements ?
5. Optimiser l'étoile ferroviaire ? Que ce soit le long de la Loire ou pour la traverser (vers Clisson ou Pornic) l'étoile ferroviaire présente des possibilités encore sous exploitées qui doivent s'intégrer dans le maillage du réseau pour favoriser la multi modalité à condition de ne pas faire de la gare un passage incontournable, ni un terminus obligé. A condition aussi que les différentes autorités organisatrices parviennent à se mettre d'accord.

CHAPITRE 3 - Après le premier grand débat citoyen et au delà du suivi des avancements, une première expérience d'un droit de suite actif et riche d'enseignement, porteur d'espoir ...

La question de la place de la Loire dans la Métropole au XXI^e siècle, mise en débat en 2015, touchait à l'âme même de cette ville « née de son fleuve », incroyable morceau de nature en ville. Pourtant la Loire, son estuaire ont longtemps été le domaine réservé d'un nombre restreint de décideurs puis progressivement investi par un plus grand nombre d'acteurs. Aujourd'hui, il se partage avec les citoyens qui à travers le grand débat ont émis des propositions. La métropole les a traduites dans des engagements et a décidé d'installer une **Conférence Permanente Loire** missionnée pour **exercer un droit de suite**.

Après trois années de fonctionnement de cette instance un peu expérimentale, ses membres en tirent ci-dessous quelques enseignements.

Les participants, tantôt mandatés par des collectifs intéressés par la Loire, tantôt représentants d'institutions en lien avec le fleuve ou simples citoyens désignés par le tirage au sort, ont tenté d'accorder leurs voix, chacun s'exprimant « dans sa langue ». L'écueil du « corporatisme » ou de la défense des lobbys qu'auraient pu développer des représentants d'intérêts « lambda » ont été évités. La participation des gestionnaires amont et aval du fleuve a permis de mieux comprendre la complexité des contraintes du fleuve.

Chacun a veillé à écouter les autres conter leurs horizons, leurs attentions, leurs vigilances. Cette mixité des approches a eu la vertu de permettre de considérer tout autant des usages discrets du fleuve que des grandes politiques publiques.

Ce groupe de passionnés, souvent impatients a dû prendre le temps nécessaire pour ajuster les perceptions, puis formuler des recommandations afin d'accélérer un chantier, en orienter un autre, s'étonnant parfois du prix d'une étude, de la lenteur des réalisations ou de l'absence de prise en compte des observations. Le temps d'une collectivité est souvent long car astreint, notamment, à des lourdeurs administratives et des contraintes réglementaires. Celui du citoyen est rapide et tend à encore s'accélérer avec l'évolution des modes de vie. Cette différence de rythme est souvent source d'insatisfactions.

Le contenu de la mission s'est affirmé chemin faisant et a permis de faire émerger une intelligence collective parvenant à une coproduction qui s'est cristallisée dans les rapports annuels de la conférence. Les services de la mission Loire ont apporté une aide efficace (documentation, rédaction, agenda) et logistique et permis ainsi un travail de qualité.

La Conférence Permanente Loire se réjouit de ce qu'aujourd'hui la Loire a été incorporée dans « la pensée urbaine ». La création de l'OAP Loire, qui permet de considérer le patrimoine ligérien dans l'épaisseur des paysages et sur toute la longueur de ce fleuve métropolitain en est la preuve. Le lancement de nouveaux projets urbains préfigure ce rapprochement du fleuve au cœur de Nantes et de ses quartiers, en dépassant le seul réaménagement des espaces. Le projet qui se compose autour du réaménagement de la Place de la Petite Hollande, l'aménagement du Bas-Chantenay ou celui de Pirmil-les Isles illustrent ce nouveau regard vers le fleuve.

Malgré une activité encore timide sur le fleuve, la réponse du public est visiblement au rendez-vous sur ses rives, dès qu'elles s'animent, ou que des aménagements de qualité lui tendent les bras (guinguettes, belvédères). Le succès populaire de Debord de Loire a représenté l'un des temps forts suite au grand débat et a mobilisé un grand nombre d'acteurs autour du fleuve. La conférence se réjouit de cet engouement.

La Conférence Permanente Loire regrette que certaines interrogations ou propositions n'aient pas trouvé d'échos. La question des franchissements, centrale dans le grand débat et axe majeur de cette réflexion fluvio-maritime, n'a guère bénéficié d'améliorations significatives à ce jour. Le sujet d'un nouveau franchissement semble être reporté sans horizon défini : sujet trop complexe, trop contradictoire, trop ruineux ?

L'usage économique du fleuve reste modeste, même si la mise en œuvre d'une logistique fluviale paraît prometteuse.

Quant au réaménagement des cales et des pontons, malgré les réflexions des navigants et de leurs associations, malgré les priorités validées en 2016, force est de constater que depuis, les délais de réalisation sont repoussés d'année en année. Faudra-t-il tout recommencer en 2020 ? Et pourtant, contre vents et marées, malgré des conditions de mise à l'eau inadaptées, les clubs navigants naviguent et le « collectif » tient ses engagements. De même, l'état technique des quais reste une question importante en suspend.

La question de la qualité de l'eau de la Loire est un point qui a suscité des passions dans le débat. Entre qualité chimique de l'eau et logique économique ou portuaire, entre prévention de la flore et activités de loisirs, entre impatiente citoyenne et contraintes administratives ou financières, ce point a fait émerger des débats et des questionnements à poursuivre.

L'avenir de la Conférence Permanente Loire

Pour mesurer les effets de ces nouvelles pratiques d'ouverture des politiques publiques à une expertise citoyenne, il serait intéressant d'évaluer leur impact sur les façons de conduire les projets par les services et les décisions prises par les élus. Celles-ci ont-elles

d'ores et déjà évolué grâce à cette forme de gouvernance interne-externe exercée conjointement par la CPL et la Mission Loire ?

Véritable expérience de démocratie participative, cette instance a permis la montée en compétence des participants dans le sens de l'intérêt général. Cependant, ce type d'instance a ses limites. Le bénévolat aussi, même si cela doit rester la clé de voûte du fonctionnement d'une telle structure. Si les citoyens ont beaucoup participé au Grand Débat, ils ont été absents des rencontres avec la CPL. La CPL avait un mandat de « droit de suite » pour eux. Ont-ils été entendus ? Se sont-ils manifestés ? Un regard extérieur porté par des spécialistes de la démocratie participative sur notre fonctionnement aurait aussi été intéressant. Il nous semble qu'une implication plus large de citoyens, plus nombreux à être tirés au sort, et une composition plus équilibrée entre acteurs et « simples » citoyens, entre hommes et femmes seraient bénéfiques.

Le bilan est donc contrasté, mais globalement très positif.

Les élus, les services de Nantes Métropole diront si cette instance a été un trouble-fête, un aiguillon ou une instance de plus sans grande utilité et si cette expérience vaut d'être reconduite, pour assurer un suivi vigilant des politiques publiques et contribuer à leur évaluation dans d'autres domaines.

En guise de conclusion

Écriture en cours